

Les bacs pro et les BEP

L'enseignement professionnel scolarise plus de 30% des lycéens de l'académie de Créteil et constitue, aux côtés de la voie générale et de la voie technologique, une voie de réussite à part entière du système éducatif.

Malheureusement cette voie est très sélective et, on peut aussi s'interroger sur cette sélectivité : lorsqu'une classe de BEP dont l'effectif de départ est de 24 élèves (avec 3 profs à l'atelier), puis 15 en deuxième année, et pour finir il ne reste que 5 élèves en Bac Pro ; que peut-on en déduire ?

La réforme du ministre n'est pas la panacée, elle supprime des postes !

A nous de négocier pour que cette réforme permette à nos jeunes d'obtenir une réelle qualification.

Alain Habran

dates



vacances du lundi 24 avril au samedi 2 mai

nous perdons deux jours de congé : le 1^{er} mai et l'ascension.

mutations intra :

- ☞ **14 avril** : retour des documents au rectorat
- ☞ **30 avril-7 mai** affichage des barèmes si vous n'êtes pas d'accord, prévenez-nous
- ☞ **21 mai** retour de confirmation des saisies de préférences
- ☞ **16 juin -20 juin** mouvement à partir du 16 juin demandes de révision d'affectation
- ☞ **juillet** affectation des TZR
- ☞ **fin août** suite des affectations de TZR

Contactez-nous par mail ou par NOTRE SITE RENOVE . Vous y trouverez une mine d'informations tant pour les mutations (barres inter ou intra/ dates) , que pour la carrière, formation, notation ou les retraites.....

11 200 postes supprimés à la rentrée 2008.

Devant les suppressions massives de postes prévues à la rentrée 2008 dans l'enseignement secondaire (-974 dans l'académie de Versailles, - 848 à Créteil et - 280 à Paris), de nombreuses organisations syndicales sont décidées à poursuivre leurs actions pour obliger le ministère à restituer les postes perdus .

Diverses actions ont déjà été organisées à l'échelon local et une grande journée nationale de revendication est prévue en mai.

Au SNCL FAEN, nous n'avons pas jugé opportun d'appeler, jusqu'à maintenant, les collègues à la grève, car un arrêt de travail de 24 heures risque de n'avoir pour seul effet que la perte d'un trentième du salaire .

Nous accompagnons les mouvements de lutte, là où un accord intersyndical s'est réalisé .

Mais, actuellement, nous ne voyons pas l'intérêt de perdre de l'argent et nous savons par expérience que si des améliorations sont à attendre, c'est par la négociation et la persévérance. A titre d'exemple, le SNCL revendique d'avoir obtenu pour les PEGC le passage de 21h à 18h sans obligation d'heures supplémentaires ce qui n'est pas le cas des certifiés et agrégés.

Malheureusement, les actions entreprises actuellement risquent de déboucher sur des pertes de salaire qui inciteront les collègues à demander et à accepter des heures supplémentaires.

Pour enrayer l'action gouvernementale, notre syndicat propose de s'engager dès maintenant dans une grève du zèle :

- ☞ **refus de toute heure supplémentaire au-delà de l'heure obligatoire,**
- ☞ **refus de tout travail bénévole.**

La lutte sera longue, mais c'est à ce prix que nous pourrons enrayer la suppression de postes puisqu'il est prévu pour 2009 de supprimer 15 000 nouveaux postes et 15 000 en 2010 !

Il faut dès maintenant s'y préparer sinon nous aurons comme les anciens PEGC, un horaire de 21h et le gouvernement pourra dire que nous avons été augmentés... !!et que nous réserve le livre blanc ?

Signez et faites signer la pétition jointe.

Gilles Forhan





Pétition contre les heures supplémentaires prévues à la rentrée 2008

Nous, soussignés, nous engageons à refuser toute heure supplémentaire au nombre d'heures dues en fonction de notre statut, à la rentrée 2008.

Nous demandons le maintien des postes permettant à chacun d'assurer la qualité de son enseignement.

Nous contestons le bien-fondé des suppressions de postes dont le nombre n'est justifié que par une logique d'économie de moyens et qui met en péril l'organisation des enseignements de l'année prochaine.

| <i>Nom, Prénom</i> | <i>discipline</i> | <i>signature</i> |
|--------------------|-------------------|------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |



Pétition à retourner à
SNCL-FAEN Créteil
B.P. 125 ; 93163 Noisy le grand cedex